

*Procès-verbal de séance*  
**Réunion du conseil communautaire**  
***Mardi 10 novembre 2020 à Bellevaux***

**Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GRENAT Maryse (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Baume</u> :	MENOUD Jean-François (DT)
<u>Le Biot</u> :	
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	
<u>Montriond</u> :	DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel
<u>Morzine</u> :	TROMBERT Fabien, MARULLAZ Aube, BUET Manuelle, HERBRON Séverine, DUPIEUX Gilbert et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>St Jean d'Aulps</u> :	COTTET Sophie
<u>Les Gets</u> :	MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis

**Délégués présents sans droit de vote :**

CORNIER André (DS Reyvroz)

**Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

VOIRIN Pierre (Morzine) - pouvoir à Aube MARULLAZ,  
VINET Philippe (Les Gets) – pouvoir à Mireille MARTEL  
REY Emmanuel (Bellevaux) – pouvoir à Christophe MUTILLOD  
MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand) – pouvoir à Fabien TROMBERT  
TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot) – pouvoir à Jean-Louis VUAGNOUX

**Délégués excusés :**

Célia BERNAZ (Bellevaux) et BOYAT Sylvie (DS Seytroux)

**Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), Jean François BAILLEUX (directeur service urbanisme)  
et Sébastien HOARAU (EOHS)

**Secrétaire de séance :** LOMBARD Gérald

**Date de convocation :** 4 novembre 2020

## **1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 octobre 2020**

Le conseil s'est déroulé aux Gets et non à Montriond ! Laetitia CETTOUR-CAVÉ est déléguée suppléante de La Vernaz et pas de La Côte d'Arbroz.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de séance de la réunion du 13 octobre 2020.**

## **2- Urbanisme – débat sur le PADD du PLUi-H**

Jean-François BAILLEUX rappelle le contexte du nouveau débat du PADD. Le PADD a déjà été débattu trois fois avant l'arrêt du 6 février 2020 (*12 juin 2018, 9 octobre 2018 et 26 mars 2019*). Suite aux remarques de l'État, plusieurs COP15 se sont réunis pour modifier les éléments du PADD mis en exergue par l'État (*COP15 général du 27 août, COP15 Tourisme du 15 septembre et COP15 Habitat du 29 septembre*).

L'analyse du dossier d'arrêt du PLUi-H par la DDT met en évidence des besoins de justification de certains secteurs de projets et des incohérences entre certaines volontés inscrites dans le PADD et la traduction qui en est faite sur les pièces réglementaires.

Il convient donc que le conseil communautaire débatte sur des questions qui sont susceptibles de modifier la présentation et le contenu du PADD et ceci au minimum 2 mois avant le nouvel arrêt.

Yannick TRABICHET annonce que deux volets sont à discuter

1- *le volet habitat* avec la nécessité d'augmenter la proportion de résidences principales par rapport au nombre de résidences secondaires le tout dans une temporalité qui reste inscrite sur 20 ans (12 ans + 8 ans).

2- *le volet tourisme – zones touristiques (UT)* avec la nécessité de limiter la possibilité de créer des « lits froids » à travers les résidences secondaires dans les zones UT1 dont le COP15 propose la suppression.

### **Volet habitat**

Sébastien HOARAU, cabinet EOHS, présente les enjeux du volet H du PLUi ainsi que le scénario ajusté qui tient compte des remarques de l'État (*voir présentation jointe*). Ce scénario prévoit 170 logements avec un équilibre entre résidences secondaires (RS) et résidences principales (RP) ce qui correspond au SCOT et à la demande de la DDT74. Yannick TRABICHET ajoute que ce scénario représente un effort important puisque nous sommes actuellement à 2 RS pour 1 RP.

Jean-Claude MORAND fait la remarque du nombre élevé de logements vacants. Sébastien HOARAU signale que le scénario est basé sur des hypothèses. L'hypothèse prise de logements vacants assez élevés permettra de maintenir plus facilement le ratio RP/RS. Toutefois, il signale que ce scénario devra évoluer en fonction des conditions extérieures car un scénario sur 20 ans est évidemment délicat à traduire précisément.

Ce scénario montre un passage d'une croissance moyenne de 1,70 %/an à 1,15 %/an pour respecter le SCOT mais il doit être relativisé par la possible transformation de bâtiments existants et la transformation de RS en RP qui pourraient conduire à augmenter cette croissance tout en respectant la consommation foncière fixée par le SCOT.

Le nombre de logements sociaux a aussi été ajusté à environ 25 % mais de manière contrastée avec un effort conséquent dans le secteur A (stations) afin de faciliter la production de logements principaux. Sur les autres secteurs, l'ambition en logements sociaux varie en fonction de la taille de la commune et de son rôle dans l'armature territoriale. Le conventionnement dans le parc privé sera à rechercher pour atteindre les objectifs du PLUi-H. Sébastien HOARAU rappelle que les opérateurs publics ont été associés au diagnostic et que certaines opérations plus importantes pourraient désormais les intéresser.

Sophie MUFFAT regrette la non prise en compte des logements saisonniers et des logements communaux loués à bas prix dans les logements locatifs sociaux. Sébastien HOARAU propose que les logements communaux soient conventionnés et rentrent ainsi dans la production nouvelle.

Stéphane PUGIN-BRON précise que les terrains familiaux dus par la CCHC dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage seront eux comptabilisés dans les logements sociaux.

Yannick TRABICHET regrette que les bailleurs sociaux ne soient guère favorables à des modes innovants tel que l'habitat partagé mixant les populations (PMR, familles, étudiants, personnes âgées,...).

Jean-François MENOUD souligne que le scénario présenté ne reflète pas la volonté de développement de la nouvelle municipalité de La Baume. Yannick TRABICHET pense qu'il ne faut pas s'arrêter aux chiffres. Il reste possible d'accueillir des habitants supplémentaires mais en travaillant différemment et sur d'autres modes d'accueil (requalification, changement de destination en zone N,...).

Sébastien HOARAU rappelle l'armature définie dans le SCoT et dans laquelle ce type de commune n'a pas vocation à se développer trop en terme de consommation foncière.

### Volet tourisme

Jean-François BAILLEUX rappelle les points durs soulevés par l'État en matière de tourisme et concentrés essentiellement sur les zones Ut et les résidences secondaires (*voir présentation*).

Il est proposé de n'avoir qu'un seul type de zone Ut avec des conditions restrictives et notamment que le logement permanent soit autorisé à condition qu'il soit lié à la création ou à la rénovation de lits chauds.

Christophe MUTILLOD pense que l'idée est très bonne mais que le seuil maximum de 80 m<sup>2</sup> d'habitation est trop faible. Il propose de mettre plutôt un pourcentage par rapport au m<sup>2</sup> créés ou rénovés. Le pourcentage d'extension des anciens bâtiments (proposé à 20%) serait également à augmenter. Il reste à faire valider ce montage juridiquement mais le droit à l'expérimentation en matière d'aménagement du territoire devrait permettre de valider ces propositions.

Le conseil valide ces remarques qui seront affinées et reproposées au conseil de décembre lors d'un dernier débat sur le PADD.

## 3- Personnel

### 3.1- Urbanisme : création d'un emploi non permanent d'instructeur pour accroissement temporaire d'activité

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019, Élodie GAZULL occupe le poste d'instructrice au sein du service urbanisme sur un CDD de 1 an. La charge de travail du service (autorisation du droit des sols et PLUi-H) nécessite le maintien de ce poste.

Il est proposé de poursuivre ce poste pour un an du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2021 et de recruter Élodie GAZULL qui donne entière satisfaction.

Attention, s'agissant de son deuxième contrat consécutif, il conviendra de titulariser Élodie GAZULL si le poste devait être pérennisé au-delà du 30 novembre 2021.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la reconduction pour une année de ce poste.**

### 3.2- Départ en retraite de Maryline CHEVALLET – octroi d'un bon cadeau

Maryline CHEVALLET est parti en retraite au 30 septembre 2020. Comme de coutume lors d'un départ en retraite d'un agent de la CCHC, il lui a été octroyé un bon-cadeau de 150 €. Il convient donc de délibérer sur ce montant. Stéphane PUGIN-BRON précise que la CCHC cotisant au CNAS, les agents partant en retraite ont droit à une aide de cette organisme (170 € plus 10 € par année dans la fonction publique).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce bon-cadeau.**

## 4- Finances

### 4.1- Budget principal 2020 – DM n° 3

Dépenses de fonctionnement :

61521	Travaux gendarmerie	- 4 300 €
615221	Travaux GEMAPI	- 3 000 €
023	Virement SI	+ 7 300 €

Dépenses d'investissement :

2158-90	Installation gendarmerie	+ 7 300 €
45812	Travaux EM Vailly	+ 7 700 €

Recettes d'investissement

021	Prélèvement SF	+ 7 300 €
45822	Remboursement SIVU VH	+ 7 700 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la DM n°3.**

#### 4.2- École de musique des Gets – attribution d'une subvention complémentaire

La commune des Gets a mis en place depuis plusieurs années des bons culture et sport pour permettre à ses administrés de financer en partie leur inscription dans des associations communales. L'école de musique des Gets étant intercommunale, il convient de verser en fin d'année une subvention à l'école de musique pour tenir compte de ces bons. En contrepartie, les droits ouverts voirie de la commune sont diminués d'un montant identique à la subvention.

Pour 2020, la subvention complémentaire s'élève à 160 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette subvention.**

#### 4.3- OTVA – approbation du BP 2021 et vote de la subvention 2021

Conformément à la réglementation, le budget d'un EPIC doit être validé par la collectivité qui en est le support dans un délai d'un mois après son adoption par l'organe délibérant de l'EPIC. L'absence de délibération de la collectivité vaut approbation du budget.

Le comité de direction de l'EPIC ayant adopté le budget 2021 le 3 novembre 2020, la CCHC a jusqu'au 3 décembre 2020 pour approuver ce budget et la subvention de la CCHC qui y est liée. A noter que la participation de la CCHC a été de 415 000 € en 2020 et que le même montant est demandé pour 2021.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le BP 2021 de l'OTVA et la subvention 2021 de la CCHC à cet organisme.**

#### 5- Transport – passation d'une convention avec la Région pour le financement des navettes Balad'Aulps Bus et Brev'Bus pour l'hiver 2020-2021 et l'été 2021

Les navettes Balad'Aulps Bus et Brev'Bus mise en place chaque hiver et chaque été bénéficient d'un financement de la Région. Une convention annuelle est passée pour bénéficier de cette aide qui est fixée à 127 562,98 € pour le Balad'Aulps Bus (*coût estimatif 265 000 € HT*) et à 10 796,50 € pour le Brev'Bus (*coût estimatif 23 000 € HT*).

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention de financement.

Nota : un bilan de l'hiver 2019/2020 et de l'été 2020 ainsi que des possibilités d'évolution seront présentés en Bureau le 20 novembre.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention.**

#### 6- Habitat – mise en place d'un SPPEH au niveau du Département

La loi sur la transition énergétique prévoit la mise en place d'un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le chef de file de ce service est la Région mais le porteur des SPPEH sont les intercommunalités (*sans besoin de modification des statuts puisque la loi s'impose*).

Ces SPPEH ont vocation à faciliter le passage à l'acte de rénovation par les propriétaires :

- en les conseillant sur les travaux à mener et les nombreuses aides existantes mais souvent méconnues
- en animant des permanences locales
- en suivant les travaux pour les propriétaires qui le désireraient (*payant*)

Durant la période transitoire 2017/2020, des Espaces Info Énergie ont été mis en place. Sur le Haut-Chablais, la Région a mandaté Innovalles qui tient des permanences mensuelles à France Services et dans le Brevon mais avec une communication largement insuffisante.

Afin de se conformer à la loi de TE, la Région vient de lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de mettre en place et de financer en partie les SPPEH des intercos. Le conseil départemental de la Haute-Savoie se propose de candidater au nom des intercommunalités afin de créer un SPPEH unique à l'échelle du Département. Le financement de cette structure serait assuré par une aide régionale, une contribution du Département et un financement des intercos sur la base du nombre d'actes établis chaque année sur le territoire (permanences, appels téléphoniques, rendez-vous physiques,...). Il est toutefois envisagé la mise en place d'un ticket minimal de 0,50 €/habitant/an. Pour la CCHC, on peut estimer le coût entre 10 et 12 000 € la première année.

Le conseil départemental souhaite obtenir rapidement un avis des communautés sur sa candidature.

Le Bureau du 9 octobre a donné un avis favorable à cette proposition du Département tout en étant attentif à ce que la communication sur le territoire soit suffisante et qu'un bilan annuel local soit fait.

Yannick TRABICHET souligne que ce SPPEH participe à la réalisation du volet H du PLUi et en particulier à la volonté du PADD d'améliorer l'isolation énergétique des habitations.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne un accord de principe pour participer à ce SPPEH départemental et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à sa mise en place.**

#### **7- MSP du Brevon - passation de baux professionnels**

Le conseil du 13 octobre a validé la signature de baux professionnels pour le médecin et l'orthophoniste. Dans l'attente d'éventuelles acquisitions, il est nécessaire de passer le même type de baux et dans les mêmes conditions avec les infirmières et les kinés (à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020) et avec la podologue (à compter de son installation)

*Loyer mensuel infirmières : 112,11 € HT + provisions pour charges de 68,31 € HT*

*Loyer mensuel kinés : 280,28 € HT + provisions pour charges de 341,54 € HT (ce loyer doublera après la première année).*

*Loyer mensuel podologue : 138,27 € HT + provisions pour charges de 84,25 € HT*

Pour rappel les loyers sont calculés selon le revenu national moyen de la profession et avec une pondération par local. La MSP de Lullin étant un budget annexe soumis à TVA, les loyers verront une TVA appliquée.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer les baux afférents.**

#### **8- Lac de Vallon – vote d'une motion pour soutenir la commune de Bellevaux**

Jean-Louis VUAGNOUX annonce que la commune de Bellevaux souhaite réhabiliter le Lac de Vallon tant d'un point de vue touristique que d'un point de vue environnemental. La DUP pour acquérir les terrains arrive à son terme et les travaux vont pouvoir débuter.

Pour obtenir des financements extérieurs, la commune a besoin du soutien de la CCHC précisant que cette dernière soutient ce projet et y prendra part en réaménagement le sentier du tour du Lac qui est de la compétence communautaire (travaux à envisager vers 2023/2024).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte cette motion de soutien.**

#### **9- Désignation d'un membre au conseil d'administration du collège Henri-Corbet**

Monsieur le Président propose de reconduire Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER à ce poste qu'elle occupait lors de la mandature précédente.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER comme représentant de la CCHC au sein du CA du collège Henri-Corbet.**

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER souhaite que l'on éclaire avec le principal du collège le rôle du délégué de la CCHC au sein du CA. A t'il un droit de vote ou n'est il présent que pour un avis consultatif ?

*Après demande, le collège précise que le délégué de la CCHC a un avis consultatif.*

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu :

- le mardi 8 décembre 2020 à 18h à la salle des fêtes de Lullin.
- le mardi 12 janvier 2021 à 18h au Palais des Sports de Morzine.

Au Biot, le 16 novembre 2020

Le Président  
Fabien TROMBERT